



Département de l'Orne
Arrondissement de Mortagne
Canton du Theil
Commune de Mâle

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **deux mil quatorze**, le dix-huit novembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Mâle dûment convoqué, s'est réuni
à la Mairie de Mâle, sous la présidence de Mme Martine GEORGET, Maire
de Mâle.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2014
Présents : Mmes GEORGET, CHOUANARD, MM. THIROUARD,
SAUVEE, BUGEY, GUY, MIGNOT, Mme DARRY, MM. SOUVRE,
SCHALK, Mme HOOD, M. POLICE, Mmes GALPIN, BOIMARE, M.
ETOURNAY

Absent excusé : -

Absent : -

OBJET :

Secrétaire de séance : M. GUY.

- *Approbation du dernier compte-rendu*
- *Délibération concernant l'installation et la pose d'un abribus à la Morinière, demande de subvention (Fonds d'Action Locale)*
- *SIAEP : rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, année 2012*
- *Plan numérique ornaï : montée en débit des territoires*
- *Questions diverses.*

Mme DARRY précise que la nouvelle tournée du boulanger a commencé le 21 octobre 2014, et non le 21 mars 2014.

Cette modification étant faite, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 14 octobre 2014.

Délibération concernant l'installation et la pose d'un abribus à la Morinière

Demande de subvention (Fonds d'Action Locale)

Madame le Maire indique que la commission « Aménagement des espaces et habitats » s'est réunie et propose d'installer un abribus à l'arrêt scolaire « La Morinière ». Des devis ont été demandés à l'entreprise Comat & Valco pour l'abribus pour un montant de 1 884.96 € TTC (1 570.80 € HT) ainsi qu'à l'entreprise Maréchal pour la pose de l'abribus pour un montant de 2 076.00 € TTC (1 730.00 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte les devis de l'entreprise Comat & Valco pour un montant de 1 884.96 € TTC (1 570.80 € HT) ainsi que celui de l'entreprise Maréchal pour un montant de 2 076.00 € TTC (1 730.00 € HT),
- sollicite une demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Action Locale afin de sécuriser le point d'arrêt situé à « La Morinière »,
- a prévu les crédits nécessaires au budget primitif 2014,
- autorise Mme le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP)

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, année 2012

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par

son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.



Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIAEP du Bassin de l'Huisne.

Plan numérique ornaïs : montée en débit des territoires

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal d'un courrier provenant du Conseil général de l'Orne, présentant le plan numérique ornaïs.

Il s'agit de la montée en débit du territoire et de couvrir les zones blanches. La Communauté de Communes du Val d'Huisne a donc reçu un courrier précisant la montée en débit de 109 sous-répartiteurs dans l'Orne. Sur la Communauté de Communes, cela concerne 3 sous-répartiteurs (L'Hermitière, Mâle et Saint-Germain-de-la-Coudre) et 1 boîtier sur la Zone Artisanale des Boulaies.

La participation est de 50% du reste à charge après subvention et estimée à environ de 36 400€ par sous-répartiteur et 1400€ par sous-répartiteur et par année en frais de fonctionnement. Le coût d'un répartiteur est d'environ 210 000 € en moyenne.

Lors de sa réunion du 13 novembre dernier, la Communauté de Communes a donné son accord de principe pour sa participation : un courrier de réponse sera envoyé dans ce sens au Conseil Général.

Questions diverses

Visite du SATTEMA

M. SAUVEE, adjoint, a demandé un produit (colorant) afin de repérer le tuyau qui permet l'écoulement vers la rivière. Au niveau de l'entretien, une forte présence d'orties a été observée, qui freine le rôle des roseaux. La station est relativement saine : il n'y aura pas besoin de changer les bacs, comme cela était prévu à l'origine, au regard de la sous-activité de la station.

Réforme territoriale : fusion des deux régions de Normandie

Une réunion est prévue à Mortagne-au-Perche le lundi 1^{er} décembre 2014. Le rendez-vous est fixé à 18h sur la place de l'église.

Syndicat d'Electrification

Depuis la fusion des syndicats locaux, la commune de Mâle dépend du secteur 8 du syndicat départemental.

Une réunion s'est déroulée ce mardi 18 novembre : l'enfouissement du réseau pour Le Chêne Vert et la rue de la Charmoye a été retenu, sans doute pour l'année 2016.

Plan de revitalisation - Gestamp

Suite au plan social de l'entreprise, un dispositif a été mis en place sur le territoire, afin d'aider toutes les entreprises qui seraient amenées à créer des emplois.

Fête de la Soupe

Madame CHOUANARD indique que la manifestation s'est très bien passée : un remerciement est



fait auprès des bénévoles qui ont contribué à la réussite de la manifestation et à Julien DUPRE de la Communauté de Communes. La journée a été conviviale et a rassemblé plus d'une centaine de personnes. Le trophée est présent en mairie.

Plan Communal de Sauvegarde

Après relecture par les conseillers municipaux, il est définitivement validé.

Préparation du budget 2015

- Travaux des sanitaires de l'atelier municipal et des toilettes publiques

M. BUGÉY, Adjoint, précise que des contacts ont été pris pour l'établissement de devis (plombier, électricien, ...). Des devis ont été demandés également pour changer le compteur électrique de l'atelier.

- Salle polyvalente « Georges Voisin »

Lors d'une visite, il a été vu avec M. LAFFITE, électricien, que l'installation de la minuterie de la lumière extérieure sera finalisée dans les prochains jours.

Lotissement de la Résidence de l'Arcis

M. BUGÉY, Adjoint, lors d'une réunion au Parc naturel régional du Perche, a évoqué les difficultés rencontrées avec le lotissement, au regard des contraintes importantes de construction, liées au périmètre des monuments historiques.

Des solutions en terme de matériaux de construction seraient envisageables, et compatibles avec les exigences de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) : une réunion avec les acteurs concernés, incluant le promoteur, sera organisée dans les prochains jours, pour évaluer cette possibilité.

Communauté de Communes du Val d'Huisne

Suite à la dernière réunion du conseil communautaire, M. GOULET, Président, a demandé à toutes les commissions de travailler sur les points forts et faibles de chaque domaine d'intervention de la CdC, afin d'envisager les fusions à venir avec les autres communautés de communes.

Madame le Maire précise toutes les dates qui ont été fixées pour les réunions de ces commissions.

Elle procède ensuite à la lecture d'un discours d'intention du Président, concernant les priorités de la CdC, à savoir le développement de la zone d'activités des Boulaies et la mise en place d'un Pôle de Santé.

Commune nouvelle

Madame le Maire précise que l'Etat incite fortement les communes à se rassembler et à former des communes nouvelles. Une réflexion dans ce sens va être lancée.

Musée de Normandie

Le tableau « Apparition du Christ à Marie-Madeleine » sera prêté du 7 février au 17 mai 2015, pour une exposition dans la salle des Remparts du Château de Caen.

Ingénierie 61

Un rendez-vous est prévu le mardi 2 décembre à 14h.

Illuminations

M. THIROUARD, Adjoint, précise qu'il y a lieu de fixer les modalités de montage, idéalement avant le marché de Noël. M. SAUVEE, Adjoint, propose d'utiliser son chargeur télescopique, pour le montage et le démontage des illuminations. La date du montage est fixée au lundi 1^{er} décembre 2014.

CCAS

Le repas du 11 novembre s'est bien passé. Les élèves de l'école et leurs enseignants sont remerciés



pour leur participation. Par ailleurs, 55 colis de Noël ont été commandés.

La Feuille

Le comité de rédaction se déroulera le mardi 25 novembre 2014 à 20h15.

Associations du Patrimoine

Une soirée dînatoire pourrait être organisée par les associations du Patrimoine de Mâle, Saint-Germain-de-la-Coudre, l'Hermitière, La Rouge et Le Theil-sur-Huisne, au château de Launay, le samedi 29 août 2015.

Banque alimentaire

Une réunion se déroulera le mardi 25 novembre 2014 à 14h30, à Ceton.

Rencontre avec l'Ets Kossi-PELLETIER

M. BUGÉY, Adjoint, a rencontré M. PELLETIER, tailleur de pierres, dans le cadre du bulletin municipal : à cette occasion, M. PELLETIER a évoqué son engagement dans les courses de side-car et recherche du sponsoring pour financer des actions futures.

Commission « Aménagement des Espaces et Habitat » : le mardi 25 novembre à 18h.

Séance levée à 22 h 20

La prochaine réunion du Conseil municipal se déroulera le mardi 16 décembre 2014.

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois de leur publication.

LE MAIRE

LES CONSEILLERS